

Bulletin Municipal de Crozant



Informations utiles

SAMU ☎ 15

POMPIERS ☎ 18

GENDARMERIE ☎ 05 55 89 00 18 ou le 17

MAIRIE

Horaires du mardi au vendredi de 8 h à 12 h - 14 h à 16 h et le samedi de 8 h à 12 h

☎ 05 55 89 80 12

mairie-crozant@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.paysdunois.fr/rubrique28.html>

LA POSTE

Horaires du lundi au vendredi de 9 h à 12 h

Heure limite de dépôt de courrier à 12 h

☎ 05 55 89 80 00

BIBLIOTHÈQUE

Située au rez-de-chaussée gauche de la Mairie, les heures d'ouverture sont le samedi de 10h à 12h.

L'inscription est gratuite et de nombreux ouvrages (+ de 500 livres, CD et DVD) attendent petits et grands.

Pour tous renseignements contacter la Mairie au 05 55 89 80 12

EVOLIS 23

Infos déchets et ordures ménagères ☎ 05 55 89 86 06 - Les Grandes Fougères 23300

NOTH

DÉCHETTERIES

- DUN LE PALESTEL - Route de Maison-Feyne
Horaires : du mardi au samedi : 9 h - 12 h

- ÉGUZON-CHANTÔME - La Canie 36270 BARAIZE

Horaires d'hiver, lundi, mercredi jeudi et vendredi : 13h30 - 17h30. Samedi : 9h00 - 12h00

Horaires d'été, lundi, mercredi jeudi et vendredi : 14h00 - 18h00. Samedi : de 10h00 à 13h00



Le mot du Maire

Nous dédions notre bulletin municipal à Monsieur André CHATAIGNIER, conseiller municipal depuis 2001, qui vient de nous quitter en début d'année. Nous le remercions pour son engagement auprès des commissions auxquelles il participait et son dynamisme dans la vie associative qui était reconnu de tous.

Nous avons également une pensée pour Madame Jeannine PARLEBAS, qui avait été, durant de nombreuses années, membre du Centre Communal d'Action Sociale et particulièrement active à la vie associative de la commune.

Nous n'oublions pas non plus toutes les personnes qui ne sont plus à nos côtés.

En ce qui concerne la vie de notre municipalité, les travaux d'extension et d'accessibilité de la mairie ont pris un peu de retard mais nous espérons les voir terminés à l'automne.

Pour la mise aux normes et l'accessibilité de la salle polyvalente, le projet est reporté en 2020 pour des raisons techniques. Le projet d'accès de sécurité et de service sur l'arrière de la salle polyvalente est en cours. Des travaux de réfection d'électricité et de plomberie ont été également réalisés à l'épicerie et dans le logement (installation d'une cuisine, ...).

La commission de voirie s'est réunie dernièrement afin d'effectuer un bilan complet des routes. Nous envisageons de demander une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) afin de réaliser ces travaux de réfection.

Pour le projet d'aménagement du bourg, nous avons reçu les soutiens de Madame Magali DEBATTE, Préfète de la Creuse, et de Madame Valérie SIMONET, Présidente du Conseil Départemental de la Creuse. Madame Nadia CHARPENTIER, Chef de Projet Territoire au Département, qui s'occupe également du Syndicat Mixte des Ruines, a été détachée pour nous aider à concrétiser ce projet sachant que la mairie reste, bien évidemment, maître d'ouvrage.

La Ligne Verte, qui occupe l'étage de notre ancienne école, a demandé le rez-de-chaussée pour s'agrandir et y installer de nouveaux bureaux. Le Conseil Municipal a voté favorablement en signant un avenant à la convention avec la Communauté de Communes chargée du dossier.

Crozant a accueilli de nouveaux commerçants. Madame Nathalie NICAUD s'est installée comme coiffeuse au 24 rue Armand Guillaumin et Monsieur et Madame Hicham et Jody RADI ont remplacé Daniel et Marie-Christine BASILLE partis en retraite, bien méritée.

L'atelier créatif, situé à côté du salon de coiffure, a malheureusement fermé. Marie-Hélène FOUCAULT continue son activité de couture et de vente d'objets à l'épicerie « Le Petit Marché ».

Un plan de l'ancien cimetière a été réalisé par nos services. Vous trouverez un article plus précis dans les pages suivantes.

Concernant les restrictions d'eau, Madame la Préfète a prorogé son arrêté du 19 avril 2019. Il est interdit d'arroser, de laver et de nettoyer (véhicules, terrasses, balcons, ...), de remplir les piscines... L'arrêté est affiché aux portes de la mairie. L'eau est un bien précieux. Merci de respecter ces consignes.

Côté culturel, notre commune a été mise à l'honneur au musée de Rueil-Malmaison (92) lors d'une exposition sur les peintres impressionnistes de la Vallée de la Creuse.

En ce qui concerne nos manifestations estivales, le feu d'artifice, la médiévale et le moto-cross seront au rendez-vous, comme chaque année.

Didier LAVAUD

Hommage à André CHATAIGNIER



Souvent appelé « Dédé » ou « Bino », il était Vice-Président du Comité des Fêtes, et participait à de nombreuses manifestations comme le club Amitié Crozantaise, le moto-cross, la médiévale, la nocturne de Dun le Palestel, le tour du canton du Pays Dunois, le rugby Club Dunois et de nombreuses activités dans les communes voisines...



Conseils Municipaux

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2018



Secrétaire de séance : Ghislaine CHEZEAU

Membres : 14

Présents : 10

Votants : 11 (Sandrine LABERGÈRE a donné procuration à Bertrand MICARD)

Absents : 4 (Daniel DARD, Franck PERIOT, Sandrine LABERGÈRE et Amélie BARRAT)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 19 juin 2018, on passe à l'ordre du jour.

- **MAIRIE - Travaux d'extension et d'accessibilité**

Diagnostic immobilier

Monsieur le Maire explique qu'avant de commencer les travaux, le coordonnateur SPS nous a informés de l'obligation de réaliser un diagnostic amiante. Des prélèvements ont été effectués le 31.07.2018.

Le montant de ces travaux s'élève à 1 690.00 € HT soit 2 028.00 € TTC.

Afin de régler cette facture, sachant que ces frais n'ont pas été prévus au budget, qu'ils sont suivis de travaux et qu'ils doivent être comptabilisés au compte 2031 - Frais d'étude, il y a lieu de faire une décision modificative (n°2) soit un virement de crédits en investissement en enlevant 2 100.00 € du compte 020 - Dépenses imprévues et en les ajoutant au compte 2031 - Frais d'étude.

Avis favorable du CM pour la décision modificative et le règlement de la facture.

- **SALON DE COIFFURE**

Devis menuiseries (portes)

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'installation d'une coiffeuse, il a été demandé la pose d'une porte à l'entrée du salon et le remplacement de la porte des toilettes par une cloison coulissante afin de gagner de la place. Un devis a été fait par l'entreprise Naudon-Mathé de la Souterraine. Il s'élève à 1 189.20 € HT (1 427.04 € TTC). Avis favorable.

- **SAUR**

Convention pour le contrôle de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées d'assainissement non collectif

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de renouveler la convention pour le contrôle de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées d'assainissement non collectif avec la SAUR avec effet au 1^{er} octobre 2018 et pour une durée de 3 ans.

Il précise les nouveaux tarifs qui sont les suivants :

- Contrôle de conception : 129.00 € (125.00 € en 2015)
- Nouveau contrôle de conception (réexamen du dossier) : 36.10 € (35.00 € en 2015)
- Contrôle de réalisation : 86.70 € (84.00 € en 2015)
- Nouveau contrôle de réalisation (en cas de non-conformité) : 62.00 € (60.00 € en 2015)

Le CM vote favorablement.

- **EPICERIE « Le Petit Marché » et logement**

Réfection de l'électricité et de la plomberie

Monsieur le Maire rappelle au CM que des travaux d'électricité et de plomberie doivent être effectués dans le magasin et dans le logement et qu'un nouvel évier, une plaque de cuisson, un four et une hotte aspirante seront posés dans la cuisine.

Il présente un à un les devis de Monsieur Patrice BERNARD.

Réfection de l'électricité de l'épicerie

Montant HT : 2 437.00 €

Montant TTC : 2 924.40 €

Réfection de l'électricité du logement

Montant HT : 1 030.00 €

Montant TTC : 1 133.00 €

Installation d'électroménager dans le logement

Montant HT : 829.97 €

Montant TTC : 995.96 €

Réfection de la plomberie dans le logement

Montant HT : 1 876.00 €

Montant TTC : 2 063.60 €

Monsieur Patrice BERNARD sort de la salle et ne participe pas au vote.

Avis favorable pour tous ces devis.

- **SAEP Saint Sébastien-Crozant**

Validation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2017

Résumé

Nombre d'abonnés stable : 1018 (1017 en 2016)

Conso/abonné : - 3 m³ / abonné par rapport à 2016

Achat d'eau à Lafat : - 1 214 m³ par rapport à 2016

Volume prélevé : 102 098 m³ (- qu'en 2016 : 106 128)

Volume vendu : 85 042 m³ (- qu'en 2016 : 88 401)

Volumes sans comptage : + 2 000 m³ de plus à cause des travaux du forage du Carré

Tarifs inchangés en 2017 par rapport à 2016

Recettes en diminution par rapport à 2016 car moins de vente d'eau (environ 6 000 € de moins)

Analyses d'eau : conformité à part teneur en métaux

Seul souci : forage du Carré au moment des travaux

Rendement du réseau : 87.4 % (meilleur qu'en 2016 car fuites réparées)

Validation du rapport annuel par le CM.

- **Délégation du Conseil Municipal au Maire**

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire certaines des délégations prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire sort de la salle le temps de la délibération du Conseil Municipal et ne participe pas au vote.

Les délégations données à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal sont les suivantes :

- alinéa 4 : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (travaux, fournitures, services) ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Montant fixé : 8 000.00 € HT

- alinéa 5 : de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Monsieur le Maire rendra compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (art. L 2122-23 du CGCT) et prend acte que cette décision est révocable à tout moment.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS ET VALLEES OUEST CREUSE**

Motion contre le regroupement forcé des communes

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° DEL 180917-02 adoptant une motion contre le regroupement forcé des communes.

Le Conseil Communautaire

- dénonce cette pratique très cavalière liée à des pressions budgétaires
- avec les Maires concernés, ne soutiendra pas la pression des instances préfectorales et gouvernementales sur ce regroupement
- demande une démarche à l'initiative des communes et la mise en place d'un calendrier plus cohérent

Motion approuvée par le Conseil Municipal.

Adoption des statuts

Monsieur le Maire revient sur la délibération n° DEL 180917-01 adoptant les statuts de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse et sur le projet de statuts à délibérer sachant que chaque conseiller a reçu ces documents.

Il explique les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

Le CM décide de suivre le Conseil Communautaire et d'approuver le même projet de statuts que la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse.

- **DOSSIER D'AIDE SOCIALE**

Renouvellement de la prise en charge par l'aide sociale aux personnes handicapées des frais d'hébergement à la résidence Courtille de Guéret

Le Conseil Municipal ne souhaite pas participer sachant que le demandeur possède suffisamment de fonds pour payer ces frais.

- **SALLE POLYVALENTE**

Accès sécurité

Monsieur le Maire présente le projet d'achats de terrains afin de réaliser un accès de service et de sécurité sur l'arrière de la salle polyvalente. Le CM donne son accord pour demander aux propriétaires et définir avec eux les superficies et commencer les démarches administratives en cas de réponses positives.

Informations diverses

- Courriers de la Commune de Maison-Feyne et du SAEP : réseau d'alimentation en eau potable de la Chartre
- Remerciements de l'association "Les Amis du Château Médiéval de Crozant" pour la subvention et l'aide lors de la Médiévale
- Courriers de remerciements des associations pour les versements des subventions (La Ligue contre le Cancer, les Restaurants du Cœur, le Secours Catholique, PEP 23)
- Courrier de la Préfecture relatif aux regroupements de communes
- Courrier pour un don de tableau ⇒ lettre de remerciements pour la proposition mais refus du CM
- La Poste : nouveaux horaires du bureau de Poste à compter du 05.11.2018 (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h)
- Changement de fréquences TNT le 4 décembre 2018

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2018



Secrétaire de séance : Jean-Claude BOUCHAUD
Membres : 14
Présents : 12
Votants : 12
Absents : 2 (Franck PERIOT et Amélie BARRAT)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 19 octobre 2018, on passe à l'ordre du jour.

Avant de commencer, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour ajouter une motion à l'ordre du jour. Avis favorable du CM.

- **SALLE POLYVALENTE - Travaux et mise aux normes accessibilité**

Monsieur le Maire présente les plans réalisés par Madame GRIMAUD, architecte, et relatifs aux travaux et à la mise aux normes accessibilité de la salle polyvalente.

Il présente ensuite le plan de financement de cette opération qui est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Montant de l'opération HT	100 456.65 €	DETR 40 %	44 698.46 €
Honoraires architecte	8 689.50 €		
Coordination SPS	1 200,00 €		
Frais de publicité	900.00 €	Commune 60 %	67 047.69 €
Plateforme de dématérialisation Marchés Publics	500.00 €		
TOTAL	111 746.15 €	TOTAL	111 746.15 €

Il précise que les frais d'architecte s'élèvent à 8.65% du montant HT de l'opération soit 8 689.50 € HT.

Il propose aux conseillers municipaux de solliciter une subvention au titre de la DETR 2019 à hauteur de 40%.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'opération, le plan de financement, la demande de subvention au titre de la DETR 2019 à hauteur de 40 %, la signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec Madame GRIMAUD, architecte, pour un montant de 8 689.50 € HT, la signature de tous les documents relatifs à cette affaire et l'inscription de cette dépense au BP 2019.

- **INDEMNITE ALLOUEE AU COMPTABLE**

Monsieur le Maire présente l'indemnité allouée au comptable pour l'année 2018 qui s'élève à un montant net de 383.05 €. Avis favorable du CM.

- **DEMANDES DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention pour 2018 de l'Association des Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation. Le CM décide d'octroyer une subvention de 100 €.

Il présente ensuite la demande de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Dun le Palestel qui demande une subvention exceptionnelle. Le CM décide d'octroyer une subvention de 150 €.

- **MOTION DE DEFENSE DU SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE EN CREUSE**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du 26 octobre 2018 du Conseil Municipal de Saint Agnant de Versillat pour une motion de défense du service public ferroviaire en Creuse. Le CM décide de voter cette motion.



Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°2018-10-19-06 du Conseil Municipal en date du 19.10.2018,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision n°1 du 08.11.2018

Mefran Collectivités : commande de 3 tables pique-nique et d'un lot de 3 bancs avec dossier en autoclave pour installer au printemps au Pont Charraud longeant la Sédelle pour un montant HT de 2 017.00 € soit 2 420.40 € TTC.

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2018



Secrétaire de séance : Daniel DARD

Membres : 14

Présents : 12 (Franck PERIOT est arrivé à 20 h 35)

Votants : 12

Absents : 2 (Ghislaine CHEZEAU et Amélie BARRAT)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 13 novembre 2018, on passe à l'ordre du jour.

Avant de commencer, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour ajouter à l'ordre du jour un avenant à la convention de mise à disposition du bâtiment de l'école à la Communauté de Communes. Avis favorable du CM.

• **Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget commune 2019**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2019, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit :

21. Immobilisations corporelles 191 200.00 € : 4 = 47 800.00 €

23. Immobilisations en cours 553 000.00 € + 2 000.00 € (décision modificative) - 62 183.76 €
(restes à réaliser) = 492 816.24 €
492 816.24 € : 4 = 123 204.06 €

• **Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget assainissement 2019**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2019, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit :

21. Immobilisations corporelles 10 000.00 € : 4 = 2 500.00 €

23. Immobilisations en cours 64 015.16 € : 4 = 16 003.79 €

• **Demande d'acquisition d'un délaissé de chemin au Pont Charraud : rapport et conclusions du commissaire enquêteur**

Monsieur le Maire présente les conclusions du commissaire enquêteur concernant l'enquête publique du Pont Charraud.

Le commissaire enquêteur émet un avis favorable à l'aliénation d'un délaissé de voirie rurale au Pont Charraud au profit de l'indivision DELESCURE.

Avis favorable du CM.

• **Révision du loyer de l'appartement au-dessus de la mairie**

Le loyer doit être révisé au 01.01.2019. Actuellement de 303.73 €, il sera de 307.53 € soit une augmentation de 1.25 % selon la variation de l'Indice de Référence des Loyers. Avis favorable du CM.

- **Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse : rapport de la commission locale d'évaluation de transfert de charges**

Monsieur le Maire revient sur le rapport de la commission locale d'évaluation de transfert de charges que chaque conseiller municipal a reçu.

Il explique que la Commune versait chaque année une cotisation au SIASEBRE et au SIARCA et que désormais c'est la Communauté de Communes qui s'en chargera. Par contre, ces sommes seront déduites de l'attribution de compensation versée à la Commune par la Communauté de Communes.

Avis favorable du CM pour ce rapport.

Arrivée de Franck PERIOT.

- **Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse : avenant à la convention de mise à disposition du bâtiment de l'école**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° DEL-181114-02 de la Communauté de Communes concernant le projet d'extension de l'entreprise La Ligne Verte.

Cette société occupe actuellement l'étage de l'ancienne école et souhaiterait s'agrandir et occuper également le rez-de-chaussée. Un avenant à la convention doit donc être signé avec la Communauté de Communes afin que la Commune mette à disposition à titre gratuit l'ensemble du bâtiment.

Avis favorable du CM.

- **Tarifs communaux 2019**

Monsieur le Maire présente les tarifs actuels et le Conseil Municipal décide au fur et à mesure des prix à modifier.

Les changements sont les suivants :

Camping : 3 € la nuitée par campeur et 2.50 € pour une tente ou une caravane.

Le gîte pèlerins sera désormais ouvert du 1^{er} avril au 31 octobre et la nuitée passera à 12 €.

Pour la salle polyvalente, une précision est apportée concernant les particuliers habitant la commune. Les tarifs ne changent pas mais désormais les personnes ayant une résidence secondaire sur la Commune et apportant un justificatif (taxe d'habitation) se verront appliquer le même tarif que les habitants de la Commune. Pour les expositions (1 semaine avec 2 week-ends) le prix sera de 200 €.

Gîte d'artistes : week-end de 2 nuits à 110 €, week-end de 3 nuits à 130 € et week-end de 4 nuits à 180 €.

Semaine (basse et moyenne saisons) : 325 €

Semaine (haute et très haute saisons) : 375 €

Les réservations déjà prises par Gîtes de France pour 2019 bénéficient des tarifs 2018.



Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°2018-10-19-06 du Conseil Municipal en date du 19.10.2018,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision n°2 du 26.11.2018

Signature du bail pour le salon de coiffure avec Madame NICAUD.

SÉANCE DU 12 MARS 2019



Secrétaire de séance : Patrice BERNARD

Membres : 13

Présents : 11 (Franck PERIOT est arrivé à 20 h 45)

Votants : 11

Absents : 2 (Ghislaine CHEZEAU et Amélie BARRAT)

Un hommage est rendu à Monsieur André CHATAIGNIER, conseiller municipal décédé le 9 janvier 2019. Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Madame la Préfète. Une minute de silence est ensuite observée.

Après approbation du compte-rendu de la séance du 5 décembre 2018, on passe à l'ordre du jour.

- **BUDGET COMMUNE : vote du compte de gestion 2018**

Présentation du compte de gestion 2018 du budget communal indiquant un excédent de 46 038.64 € en investissement et un excédent de 204 084.33 € en fonctionnement. Voté à l'unanimité par le CM (10 votants).

Monsieur Jean-Louis PAQUIGNON est désigné Président pour le vote du compte administratif.

- **BUDGET COMMUNE : vote du compte administratif 2018**

Présentation du compte administratif 2018 qui est en conformité avec le compte de gestion réalisé par le Receveur Municipal.

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 524 713.73 € et les dépenses à 320 629.40 € soit un excédent de 204 084.33 € pour 2018 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 700 293.47 € soit un solde d'exécution cumulé de 904 377.80 €.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 163 031.61 € et les dépenses à 116 992.97 € soit un excédent de 46 038.64 € pour 2018 auquel s'ajoute le déficit antérieur d'un montant de 55 091.09 € soit un solde d'exécution cumulé de - 9 052.45 €.

Les restes à réaliser de 2018 font apparaître un solde négatif de 2 315.89 € (dépenses à réaliser de 71 943.65 € et recettes à réaliser de 69 627.76 €).

Approuvé à l'unanimité par 9 votants. *Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.*

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : vote du compte de gestion 2018**

Présentation du compte de gestion 2018 du budget assainissement indiquant un excédent de 8 475.58 € en investissement et un excédent de 1 060.67 € en fonctionnement. Voté à l'unanimité par le CM (10 votants).

Monsieur Jean-Louis PAQUIGNON est désigné Président pour le vote du compte administratif.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : vote du compte administratif 2018**

Présentation du compte administratif 2018 qui est en conformité avec le compte de gestion réalisé par le Receveur Municipal.

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 59 076.10 € et les dépenses à 58 015.43 € soit un excédent de 1 060.67 € pour 2018 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 2 306.60 € soit un solde d'exécution cumulé de 3 367.27 €.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 40 152.77 € et les dépenses à 31 677.19 € soit un excédent de 8 475.58 € pour 2018 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 65 539.58 € soit un solde d'exécution cumulé de 74 015.16 €.

Approuvé à l'unanimité par 9 votants. *Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.*

- **BUDGET LOTISSEMENT : vote du compte de gestion 2018**

Présentation du compte de gestion 2018 du budget lotissement indiquant un résultat de 0.00 € en investissement et un résultat de 0.00 € en fonctionnement. Voté à l'unanimité par le CM (10 votants).

Monsieur Jean-Louis PAQUIGNON est désigné Président pour le vote du compte administratif.

- **BUDGET LOTISSEMENT : vote du compte administratif 2018**

Présentation du compte administratif 2018 qui est en conformité avec le compte de gestion réalisé par le Receveur Municipal.

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 144 408.00 € et les dépenses à 144 408.00 € soit un résultat de 0.00 € pour 2018 auquel s'ajoute le résultat antérieur d'un montant de 0.00 € soit un solde d'exécution cumulé de 0.00 €.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 144 408.00 € et les dépenses à 144 408.00 € soit un résultat de 0.00 € pour 2018 auquel s'ajoute le déficit antérieur d'un montant de 144 408.00 € soit un solde d'exécution cumulé de - 144 408.00 €.

Approuvé à l'unanimité par 9 votants. *Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.*

- **SUBVENTIONS 2019**

Monsieur le Maire passe les différentes associations et propose différents montants.

Le conseil municipal décide au fur et à mesure.

Arrivée de Franck PERIOT.

- **CONTRAT CNP 2019 - Assurances statutaires des agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC**

Présentation et explication des contrats. Avis favorable pour le renouvellement de ces contrats d'assurance des Collectivités Territoriales pour l'année 2019.

- **SDEC 23 - Adhésion au groupement d'achat d'énergies Nouvelle-Aquitaine**

Monsieur le Maire explique qu'actuellement la commune fait partie d'un groupement d'achat d'électricité pour les acheteurs publics de la Creuse jusqu'au 31.12.2019 et coordonné par le Syndicat Départemental des Energies de la Creuse.

Il informe le Conseil Municipal que pour la période 2020-2022, le SDEC 23 propose un groupement d'achat régional (6 départements en plus : 17, 24, 33, 40, 47 et 64). Le SDEC 23 reste notre interlocuteur.

En cas de refus, la commune revient aux tarifs réglementés de vente d'EDF Collectivités ou met en concurrence elle-même.

Après réflexion, le CM décide d'adhérer à ce groupement régional.

- **DGFIP - Convention d'adhésion au service de paiement en ligne**

Monsieur le Maire fait référence au courriel de la Direction Générale des Finances Publiques qui informe les collectivités de l'obligation de mettre à disposition des usagers des services de paiement en ligne à compter de juillet 2020 quand elles réalisent plus de 50 000 € de recettes encaissables au 31.12.2017.

Annnonce faite en amont en raison du grand nombre de communes soumises au décret.

Le CM vote favorablement.

- **AMAC 23**

Monsieur le Maire fait référence au document que chaque conseiller a reçu et relatif à une proposition de délibération sur la résolution du 101^{ème} congrès des Maires et Présidents d'intercommunalité de France dont le thème était « servir le citoyen et agir pour la République ». Elle conforte le rôle de la Commune dans l'organisation décentralisée du pays et souligne les enjeux de l'intercommunalité.

Avis favorable du CM.

Informations diverses

- Courrier de l'entreprise Colas : reprise des dégradations de la route du Mont Sarrazin
- Choix du menu pour le repas des aînés du samedi 6 avril 2019 à l'Hôtel du Lac
- Courrier de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations concernant le contrôle de l'épicerie « Le Petit Marché »
- Courrier de Madame FOUCAULT pour dénoncer son bail du 24 rue Armand Guillaumin



Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°2018-10-19-06 du Conseil Municipal en date du 19.10.2018,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision n°3 du 06.12.2018

Signature du bail pour la mercerie avec Madame FOUCAULT

SÉANCE DU 2 AVRIL 2019



Secrétaire de séance : Roland LACOUX

Membres : 13

Présents : 10

Votants : 11 (Sandrine LABERGERE a donné procuration à Patrice BERNARD)

Absents : 3 (Ghislaine CHEZEAU, Sandrine LABERGERE et Amélie BARRAT)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 12 mars 2019, on passe à l'ordre du jour.

Avant de commencer, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour ajouter à l'ordre du jour les dossiers suivants :

- Révision des loyers de l'épicerie et de l'appartement à compter du 01.04.2019 puisque le nouveau bail n'a pas encore été rédigé.

- SAEP Saint Sébastien-Crozant : désignation d'un nouveau titulaire et d'un nouveau suppléant suite au décès de Monsieur André CHATAIGNIER (titulaire) et de la démission de son suppléant Monsieur Jean-Pierre BRIGAND.

- Devis de la SAS DIJON BTP (plus-value) pour les travaux d'extension de la mairie.

Avis favorable du Conseil Municipal.

• **BUDGET COMMUNE : affectation du résultat 2018**

Présentation de l'affectation du résultat 2018.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 700 293.47 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2018 d'un montant de 204 084.33 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 904 377.80 €.

En investissement, le résultat antérieur est de - 55 091.09 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2018 d'un montant de 46 038.64 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de - 9 052.45 €.

Les restes à réaliser de 2018 font apparaître un solde négatif de 2 315.89 € (dépenses à réaliser de 71 943.65 € et recettes à réaliser de 69 627.76 €).

Le besoin de financement est de 11 368.34 €.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 893 009.46 € et le déficit d'investissement à 9 052.45 €. Ces montants seront reportés au Budget Primitif 2019.

Affectation du résultat 2019 approuvée à l'unanimité.

• **BUDGET COMMUNE : vote des taux des taxes locales 2019**

Présentation de la simulation sans augmentation et de la simulation avec une hausse éventuelle de 1% des taxes locales pour l'année 2019 (simulations demandées au receveur municipal).

Le produit attendu serait de 200 980 € pour une hausse de 1% contre 198 982 € sans augmentation.

Avis favorable du CM pour ne pas augmenter les taxes.

Les taux restent donc inchangés et sont les suivants :

	2018	2019
TAXE D'HABITATION	8.55 %	8.55 %
FONCIER BATI	15.42 %	15.42 %
FONCIER NON BATI	70.53 %	70.53 %

- **VOTE DU BUDGET COMMUNE 2019**

Présentation du budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 400 366.06 € et en section d'investissement à 996 752.60 € soit un total de 2 397 118.66 € compte tenu de l'affectation des résultats, des restes à réaliser et des prévisions 2019.

Le BP 2019 est approuvé à l'unanimité par le CM.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : affectation du résultat 2018**

Présentation de l'affectation du résultat 2018.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 2 306.60 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2018 d'un montant de 1 060.67 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 3 367.27 €.

En investissement, le résultat antérieur est de 65 539.58 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2018 d'un montant de 8 475.58 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 74 015.16 €.

Les restes à réaliser et le besoin de financement sont nuls.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 3 367.27 € et l'excédent d'investissement à 74 015.16 €.

Ces montants seront reportés au Budget Primitif 2019.

Affectation du résultat 2018 approuvée à l'unanimité.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : tarifs de la redevance 2019**

Monsieur le Maire présente les tarifs 2019 qui ont servi à la préparation du budget. Il explique que le montant de la redevance pollution et réseaux de collecte est donné par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et qu'il s'élève à 0.150 €/m³ pour 2019.

Il précise que le calcul de la redevance a été fait sur la base d'une consommation de 120 m³ par abonné et par an et sur une consommation annuelle pour 2019 évaluée à 5 400 m³.

La part fixe sera de 195 € et la part variable sera de 2.30 € afin de respecter les lois en vigueur et d'équilibrer le budget. Approuvé à l'unanimité.

- **VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2019**

Présentation du budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 59 586.99 € et en section d'investissement à 113 135.54 € soit un total de 172 722.53 € compte tenu de l'affectation des résultats, du remboursement des intérêts, des recettes des redevances, des amortissements des travaux et des projets 2019.

Le BP 2019 est approuvé à l'unanimité par le CM.

- **BUDGET LOTISSEMENT : affectation du résultat 2018**

Présentation de l'affectation du résultat 2018.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 0.00 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2018 d'un montant de 0.00 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 0.00 €.

En investissement, le résultat antérieur est de - 144 408.00 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2018 d'un montant de 0.00 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de - 144 408.00 €.

Les restes à réaliser sont nuls.

Le besoin de financement s'élève à 144 408.00 €.

Le résultat d'exploitation est de - 144 408.00 € (déficit) et sera reporté au BP 2019.

Affectation du résultat approuvée à l'unanimité.

- **VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT 2019**

Présentation du budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 288 818.00 € et en section d'investissement à 288 816.00 € soit un total de 577 634.00 €.

Le BP 2019 est approuvé à l'unanimité par le CM.

- **AMAC 23 : contribution 2019**

Cette contribution a été votée dans le BP Commune 2019 au compte 6281 mais doit faire l'objet d'une délibération, suite à un courriel de la Trésorerie en 2017, car elle revêt un caractère facultatif et ne peut pas être comptabilisée à une subdivision du compte 65.

Le CM autorise Monsieur le Maire à verser cette contribution à l'AMAC 23 sachant que cette dépense est prévue au BP 2019.

- **ARCHIVES DEPARTEMENTALES : dépôt des archives communales ou conservation en mairie**

Le Code du Patrimoine prescrit un dépôt obligatoire aux archives départementales des registres de l'état civil à l'expiration d'un délai de cent vingt ans et de tous les autres documents de plus de cinquante ans n'ayant

plus d'utilité administrative et destinés à être conservés à titre définitif (article L.212-11 du Code du Patrimoine).

Toutefois, après déclaration auprès du représentant de l'Etat dans le département et accord de l'administration des archives, la commune peut conserver elle-même ses archives (article L.212-11 du Code du Patrimoine).

Le Conseil Municipal décide de conserver les archives en mairie.

- **CENTRE HOSPITALIER D'AUBUSSON : motion de soutien**

Monsieur le Maire fait référence au courrier de la ville d'Aubusson et au projet de motion afin de soutenir le Centre Hospitalier d'Aubusson en sa forme actuelle et de protester contre la disparition programmée des activités de chirurgie ambulatoire ophtalmique et digestive.

Le CM donne un avis favorable à ce projet de motion.

- **EPICERIE "Le Petit Marché" : révision des loyers (commerce et appartement)**

Dans l'attente de la rédaction du nouveau bail, Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de réviser les loyers au 01.04.2019.

Actuellement de 155.17 € pour le commerce et de 196.46 € pour l'appartement, ils passeront à 157.61 € pour le commerce et à 199.55 € pour l'appartement.

Accord du CM.

- **SAEP Saint Sébastien-Crozant : désignation d'un nouveau titulaire et d'un nouveau suppléant**

Monsieur le Maire explique qu'en raison du décès de Monsieur André CHATAIGNIER (titulaire) et de la démission de son suppléant Monsieur Jean-Pierre BRIGAND, il y a lieu de désigner de nouveaux délégués.

Bertrand MICARD, actuellement suppléant, devient titulaire. Jean-Louis PAQUIGNON et Franck PERIOT sont nommés suppléants.

Les titulaires sont Patrice BERNARD, Frédéric LASNIER et Bertrand MICARD et ont respectivement comme suppléants Jean-Louis PAQUIGNON, Daniel DARD et Franck PERIOT.

Avis favorable.

- **TRAVAUX EXTENSION MAIRIE : avenant au lot n°1**

Présentation et explications du devis de la SAS Dijon BTP d'un montant de 2 321.00 € HT soit 2 785.20 € TTC. Ces travaux supplémentaires engendrent une plus-value. Ils correspondent à une tranchée du regard AEP (Alimentation en Eau Potable) non prévue et demandée par le maître d'ouvrage et à un surcoût de la rampe d'accessibilité.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour les signatures de l'avenant au lot n°1 et pour le devis.

Informations diverses

- Courrier des Sénateurs de la Creuse : proposition de loi sur la représentation des communes au sein des intercommunalités

- Convention pour l'installation d'un panneau RIS (Relais Informations Services)



RÉSULTATS RÉGIE 2018



Gîte d'Artistes réf : 23G985

Le gîte d'artistes a été loué 18 semaines, 8 week-ends de 2 nuits, 7 week-ends de 3 nuits et 9 week-ends de 4 nuits pour une recette brute de 8 264.13 €.

Le gîte est ouvert toute l'année. Les mois d'été sont les plus fréquentés mais les week-ends connaissent également un franc succès. Par rapport aux années antérieures (2015 = 3 654.89 €, 2016 = 5 624.21 €, 2017 = 6 949.76 €), on peut remarquer une fréquentation en hausse et les réservations 2019 sont déjà bien parties. Il est vrai que la consultation sur le site Internet facilite les réservations qui sont gérées directement par "Gîtes de France".



Camping "la Font Bonne"

La recette brute est de 13 479,94 €. Une légère baisse de fréquentation, peut-être due à la météo (période de canicule), mais aussi aux changements des habitudes des vacanciers préférant le camping-car...

Les mois de juillet et août restent bien évidemment les plus fréquentés ainsi que les week-ends prolongés.

Le camping est ouvert du 1^{er} mai au 30 septembre.



ÉTAT CIVIL

Naissances

JOUBERT Maxime	Limoges (87)	19 septembre 2018
IMBERT Manon	Limoges (87)	28 septembre 2018
BRISSONNET BARRAT Raphaël	Guéret (23)	08 février 2019

Décès

MAILLE Fabrice	Arras (62)	17 septembre 2018
LABAYE Roger	Guéret (23)	29 septembre 2018
MARCEL Serge	Guéret (23)	03 octobre 2018
CARTAUX Jeannine épouse PARLEBAS	Crozant	17 octobre 2018
JANOTY Philippe	Guéret (23)	05 janvier 2019
CHATAIGNIER André	Crozant	09 janvier 2019
BATARD Simone épouse ROCHEROLLE	Limoges (87)	03 avril 2019
DALLOT Yvonne veuve PERIOT	Guéret (23)	09 avril 2019

Inhumations dans le cimetière de Crozant

RENOUF Madeleine épouse BOURDIER	Cherbourg en Cotentin (50)	25 septembre 2018
KLOS Jérémy	St Georges sur La Prée (18)	06 octobre 2018
GLENISSON Maurice	Lafat (23)	03 novembre 2018
BOURDIER Marcel	Cherbourg en Cotentin (50)	23 mai 2019
PIHET Jeannine	Pontoise (95)	07 juin 2019

Erratum au dernier bulletin

DUHAZÉ Claude, veuve LASNIER épouse	Châtellerault (86)	30 mars 2018
---	--------------------	--------------



Recensement de la population

Enquête de recensement de 2014 à 2018

Populations légales au 1^{er} janvier 2016 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019

Population municipale	453
Population comptée à part	14
Population totale	467



11 NOVEMBRE 2018



Pour le centenaire de l'armistice, vous êtes venus nombreux honorer le sacrifice et la mémoire de nos 56 poilus, morts pour la France.



1918 - 2018



BIENTÔT 16 ANS ?

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, **garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :**

<http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16^{ème} anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Renseignements, accueil téléphonique uniquement :

05 55 12 69 92

Du lundi au jeudi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 16h00

Le vendredi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 15h30

csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr

88 rue du pont Saint-Martial 87000 Limoges





SAEP de St SÉBASTIEN/CROZANT

**EN CAS DE PANNE DURANT LES WEEK-ENDS ET JOURS FÉRIÉS
MERCI DE CONTACTER**

SARRET Grégory 06.85.61.21.65 (semaines paires)
BAUDAT Bruno 06.76.79.89.40 (semaines impaires)
BERNARD Patrice 06.03.95.71.58



NOUVEAUX COMMERÇANTS - ARTISANS

LE FOURNIL CROZANTAIS

BISCUITERIE - SALON DE THE

13 place de l'ancien Presbytère
23160 CROZANT
☎ 05 55 99 21 68



MARCHÉ

TOUS LES MARDIS MATIN
PLACE DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE



Le jardin de laroz'art

25 L'Age Quatre Maux

06 24 16 43 40

larozart@gmail.com

larozart.wordpress.com



Hameau Maisons • 23160 Crozant
Tél. 06 73 73 20 10
emmanicaud23@gmail.com

Note d'Élegance



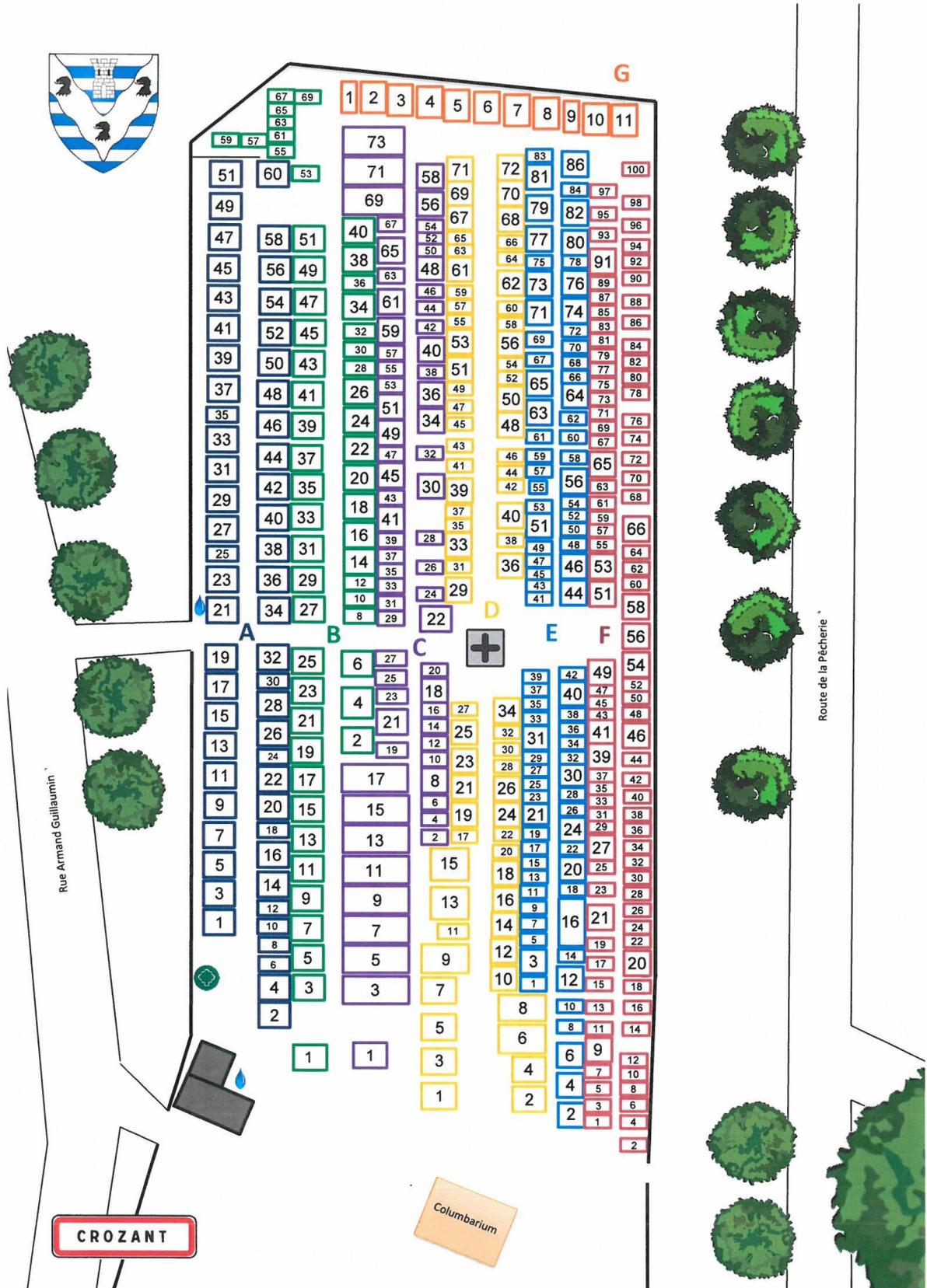
Tel: 05.55.99.24.45

24 rue Armand Guillaumin
23160 Crozant



ANCIEN CIMETIÈRE

Depuis cet automne, il a été établi un plan du cimetière pour la partie la plus ancienne.
 Ce document a été affiché à l'entrée, sous l'avent, afin que chacun puisse en prendre connaissance et fournir à la mairie des renseignements pour compléter notre base de données.
 C'est pourquoi nous avons besoin du concours des familles et des proches pour nous renseigner sur les défunts qui reposent dans les caveaux de l'ancien cimetière : **noms, prénoms, dates de décès...**



L'élagage des arbres, une obligation réglementaire et citoyenne

Le Conseil départemental et vos communes font appel à l'esprit de citoyenneté des propriétaires riverains des réseaux routiers afin qu'ils répondent à cette nécessaire obligation d'élagage.

Les épisodes climatiques nous rappellent combien la chute de branches et d'arbres sur les routes et les lignes téléphoniques et électriques ont des incidences graves sur les différentes mobilités et réseaux.

Des ruptures de liaisons routières, ce sont des secours, du personnel soignant ou des aides à domicile qui ne peuvent plus intervenir chez les personnes les plus fragiles ou isolées.

Des réseaux aériens sectionnés, ce sont des services auxquels les personnes n'ont plus accès en cas d'urgence : téléphone, téléassistance,... ou encore des appareils médicaux qui ne fonctionnent plus, s'il n'y a pas plus d'électricité.

En cas de dommages graves matériels et/ou corporels, la responsabilité juridique des propriétaires riverains serait susceptible d'être engagée.

Ainsi, le Conseil départemental, aux côtés des collectivités, en appelle-t-il, à la responsabilité et à l'esprit citoyen des propriétaires riverains pour qu'ils répondent à l'obligation d'entretien qui leur incombe.



Programme d'Intérêt Général
du Conseil départemental de la Creuse

la CREUSE
e Département

Des aides pour améliorer votre logement...

Jusqu'à la fin de l'année 2019, le Conseil départemental est maître d'ouvrage des PIG Habitat en partenariat avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et les EPCI engagés dans la démarche.

Des aides financières peuvent être attribuées aux propriétaires occupants (sous condition de ressources) ou bailleurs qui conventionnent leur logement, pour des travaux liés à l'amélioration de l'habitat privé.

Elles concernent les domaines d'intervention suivants :

Travaux lourds pour rénover un logement indigne et/ou très dégradé

Travaux d'amélioration énergétique (fenêtres, chauffage, isolation...)

Travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie (remplacement baignoire par une douche, accessibilité extérieure,...).

La Cellule Habitat du Conseil Départemental de la Creuse est composée d'animateurs, de conseillers en économie sociale et familiale, de techniciens du bâtiment et d'assistantes administratives. L'équipe vous accompagne dans vos démarches : évaluation de votre projet, recherche de financements, montage de votre dossier,...

Des référents administratifs sont affectés par secteur : ils se déplacent sur demande au domicile des particuliers. Egalement, des permanences sont organisées sur rendez-vous généralement le deuxième mercredi du mois à Grand Bourg, le troisième mercredi à La Souterraine et **le dernier mercredi à Dun le Palestel**. D'autres permanences sont mutualisées avec l'Espace Info Energie et la chargée de mission Architecture et Paysage de la Communauté de communes.

Avant d'engager vos travaux, n'hésitez pas à contacter la Cellule Habitat du Département de la Creuse :

05 87 80 90 30 – habitat@creuse.fr

Tarifification Incitative (TI) : une année pour « se caler »

Le compte-à-rebours lancé il y a plusieurs mois arrive à son terme : le 7 janvier 2019, ce qui n'était qu'à l'état de projet deviendra réalité. En effet, la Tarifification Incitative (TI) fait son entrée dans votre quotidien, et celui d'Évolis 23, le syndicat qui gère la collecte et le traitement de vos déchets. Janvier 2019 marque ainsi le point de départ de la TI, pour une année dite « blanche », année de « réglage » pour vous usagers, mais aussi pour les équipes techniques de la collectivité.

La Tarifification Incitative est plus qu'un nouveau mode de financement de la gestion des déchets. C'est une opportunité pour moderniser et harmoniser le service qui vous est rendu quotidiennement. De nombreux changements de vos habitudes vont apparaître sur une courte période. Vous disposez déjà de vos bacs individuels** (ou de votre carte pour accéder à un contenant collectif à contrôle d'accès), vous avez été informés(ées) au travers une large campagne de porte-à-porte... **Et nous allons ensemble entrer en « période blanche »** : une année pour rôder les nouvelles habitudes à prendre de votre côté, une année pour rôder les aspects techniques à gérer du nôtre. Nous voilà ensemble, partis sur le chemin de la TI !

Qu'est-ce qu'une année blanche ?

Une année dite « blanche » est **une période de transition**, au cours de laquelle on n'applique pas un dispositif au réel. Comme diraient les enfants, « ça compte pour du beurre »... Un nouveau dispositif fait son apparition, et pour faciliter sa mise en place, on décide que sur une période précise, ce dispositif n'est en place qu'en partie. Pour la TI, le dispositif technique sera en fonctionnement (bacs individuels pucés, bacs ou colonnes avec contrôle d'accès, nouvelles tournées de collecte en benne traditionnelle ou à chargement latéral, comptabilisation du nombre de levées de bacs,...etc.), mais **la contribution demandée restera la TEOM classique comme les années précédentes.**

Pourquoi une année blanche ?

Les élus du syndicat ont choisi de phaser en deux temps le déploiement de la TI pour en faciliter la mise en place pour les habitants, mais aussi pour les équipes techniques d'Évolis 23.

Pour vous, usagers, c'est un moyen de maîtriser le volume de votre bac, de gérer la fréquence de présentation de vos déchets et donc du nombre de fois où il vous sera nécessaire de sortir votre bac. A terme, **l'année blanche vous servira à caler vos sorties de bac en fonction de vos besoins réels, et donc de maîtriser votre future contribution au service de collecte et de traitement des déchets.**

Pour nous, Évolis 23, c'est un moyen de rôder les nouveaux équipements (bennes latérales, bacs pucés, bacs et colonnes à contrôle d'accès, etc.) et les outils informatiques (géolocalisation et informatique embarquée dans les bennes, base de données usagers,...etc.), ainsi que de tester les tournées de collecte imaginées et les nouvelles organisations des équipes, avec pour seul objectif de rendre un service de qualité. A terme, **l'année blanche nous servira à caler notre fonctionnement et nos outils, et donc à caler le nouveau service rendu, en matière de collecte et de traitement des déchets.**

Ensemble...

Usagers et collectivité, nous sommes face à un défi à relever : **passer à un nouveau fonctionnement en acceptant les confusions, de part et d'autre.** Le syndicat est à même de comprendre les défauts ou problèmes de présentation de bacs, du côté des usagers. Et nous espérons que vous, usagers, serez tolérants face aux petits ajustements de mise en route, du côté d'Évolis 23.

En savoir +

Contactez le Service Relation Usagers par mail : relationusagers@evolis23.fr, ou sur la Ligne Info Déchets au **05 55 89 86 06**.

*** pour celles et ceux qui peuvent les stocker chez eux. Pour les autres, vous devrez soit présenter vos déchets en bacs individuels sur des points de présentation, soit dans des bacs ou colonnes collectifs.*

Passage des camions de collectes par villages

La Brousse, Le Genetin, Le Moulin Neuf :

- Collecte des Ordures Ménagères : lundi des semaines impaires
- Collecte des Déchets Recyclables : mercredi des semaines paires

Josnon, La Chapelle Sainte Foy, La Grange du Bois, Le moulin de Josnon, Les Coublins, Les Inchas, Pont Charraud :

- Collecte des Ordures Ménagères : jeudi des semaines paires
- Collecte des Déchets Recyclables : jeudi des semaines paires

Champotray, Gonillon, L'Age Quatre Maux, La Villeneuve, Les Ecures, Les Jongettes, Les Places :

- Collecte des Ordures Ménagères : jeudi des semaines paires
- Collecte des Déchets Recyclables : lundi des semaines impaires

Bourg de Crozant, Arboretum de La Sédelle, Bochetet, Bois de Bochelet, Brande de la Malignière, Grancher, La Chartrie, La Chebreau, La Folie, La Malignière, La Maltière, La Minauderie, La Querlière, Le Bosquin, Le Mont Sarrazin, Le Pescher, Le Pré Carré, Les Auges, Les Brousses, Les Coulerons, Les Granges, Les Léchères, Les Rabines, Maisons, Villejoint :

- Collecte des Ordures Ménagères : mardi des semaines paires
- Collecte des Déchets Recyclables : jeudi des semaines paires

Changotin, L'Age Vieille, La Baronnière, La Bretonnière, La Chaudronnière, La Journalière, Le Coureau, Le Puy Baron, Les Cailloux, Pillemongin, Vitrat :

- Collecte des Ordures Ménagères : mardi des semaines paires
- Collecte des Déchets Recyclables : lundi des semaines impaires

Pour les autres déchets, encombrants, métaux, déchets verts, etc... vous pouvez vous rendre à la déchetterie de Dun le Palestel ou à celle d'Éguzon.

Pour accéder à la déchetterie d'Éguzon, les nouvelles vignettes 2019 sont disponibles à la Mairie





RAPPEL RÉGLEMENTATION DES ANIMAUX ERRANTS

Article 1385 du Code Civil : Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.

Extrait de l'article L211-23 du Code rural et de la pêche maritime :

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.



Vous le savez, l'identification des animaux carnivores domestiques est un enjeu important en France, encore mal perçu par les français.

Aux côtés du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la société I-CAD, va mener une campagne de communication d'envergure nationale, qui débutera le 3 juin et se prolongera tout l'été, qui se donne pour objectif de sensibiliser les français aux enjeux de l'identification.

Un large dispositif sera déployé autour de multiples médias comme la télévision, la radio, les réseaux sociaux et autres vecteurs numériques.

Un site internet dédié sera au cœur de ce dispositif.

Cette campagne a pour cible le grand public, et plus particulièrement les détenteurs d'animaux non-identifiés ainsi que les futurs acquéreurs d'animaux carnivores domestiques.

Ce temps fort, posé en amont d'une période estivale qui connaît un habituel accroissement des chiffres de perte d'animaux, se donne pour objectif une large visibilité médiatique et, à terme, la croissance des identifications réalisées.

Afin de soutenir le déploiement de cette campagne, des partenaires se joignent à la société I-CAD au travers d'actions de promotion, mais aussi de relai et de diffusion des outils de communication.

Nous espérons également votre soutien, celui des acteurs de la filière, concernés par le sujet. Pour cela, des outils numériques téléchargeables (affiche, bannières, visuels, dossier de presse...) seront mis à votre disposition et dont vous serez prochainement informés.

Le service communication I-CAD : contact@filalapat.fr

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU BOURG DE CROZANT

Depuis ces dernières années, la commune a réalisé d'importants travaux dans le bourg : enfouissement des réseaux (eau, électricité, assainissement, télécom), éclairage public, parking principal, accessibilité des bâtiments publics...

Guidée par une volonté d'améliorer la qualité de vie des habitants et des commerçants et aussi de mieux accueillir les visiteurs, la commune souhaite poursuivre l'aménagement du bourg de Crozant.

Outre les contraintes évoquées par les habitants, la configuration actuelle du bourg soulève également des interrogations de la part des personnes extérieures à la commune : difficultés pour identifier les sites touristiques, les départs des chemins de randonnées, certains commerces, la mairie...

Ces observations récurrentes ont conduit le Conseil municipal à envisager un projet global d'aménagement du centre-bourg. Ne souhaitant pas commander une étude à un prestataire extérieur pour la définition du projet, la commune a fait appel au Conseil départemental de la Creuse pour la constitution d'un groupe de travail composé des personnes ressources des différentes structures du territoire (Etat – DDT DREAL, UDAP -, Région, Département, Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse, Chambre de Commerce, Creuse Tourisme, Office de Tourisme Monts et Vallées Ouest Creuse, CAUE).

Ce groupe de travail qui se réunit régulièrement depuis mars 2019, est chargé d'accompagner la commune dans l'élaboration d'un cahier des charges à partir des données recueillies et des problématiques identifiées. Ainsi, dès le début de l'année prochaine, le Conseil municipal souhaiterait disposer d'un schéma d'aménagement concerté avec une réalisation échelonnée dans le temps et respectant les capacités financières de la commune.

La commune tient particulièrement à ce que l'ensemble des Crozantais soit associé à cette démarche afin de proposer des aménagements adaptés aux besoins en veillant à garder l'authenticité et l'âme des lieux.

Ainsi, la commune convie chacun à participer aux temps de consultation de la population qui seront proposés :

- Une exposition se déroulera à la salle polyvalente du 5 août au 30 septembre 2019
- Des ateliers participatifs sur différentes thématiques en septembre, octobre et novembre 2019

Des questionnaires pour les touristes seront distribués à la mairie, dans les commerces et équipements touristiques sur la saison estivale pour mieux connaître leurs attentes et leur vision du bourg de Crozant.

Ne souhaitant pas s'engager dans un projet démesuré et déconnecté de nos préoccupations, l'ensemble du Conseil municipal compte sur votre participation active.

Renseignements auprès de la mairie



RAPPEL AGENDA FIN 2019

Samedi 22 Juin	Noces de diamant	Amitié Crozantaise
Samedi 13 Juillet	Entrecôte / Feu d'artifice / Bal	Comité des Fêtes
Jeudi 08 Août	Médiévale (23 ^{ème} édition)	Les Amis du Château
Dimanche 25 Août	Moto-Cross	Crozant Moto Club
Mercredi 18 Septembre	Goûter	Amitié Crozantaise
Samedi 19 Octobre	Repas	Amitié Crozantaise
Samedi 19 / Dimanche 20 Octobre	Journées des Plantes	Jardins de la Sédelle
Lundi 11 Novembre	Cérémonie / Vin d'honneur	Anciens Combattants
Dimanche 17 Novembre	Loto	Amitié Crozantaise
Samedi 7 Décembre	Repas de Noël	Amitié Crozantaise

PEINDRE

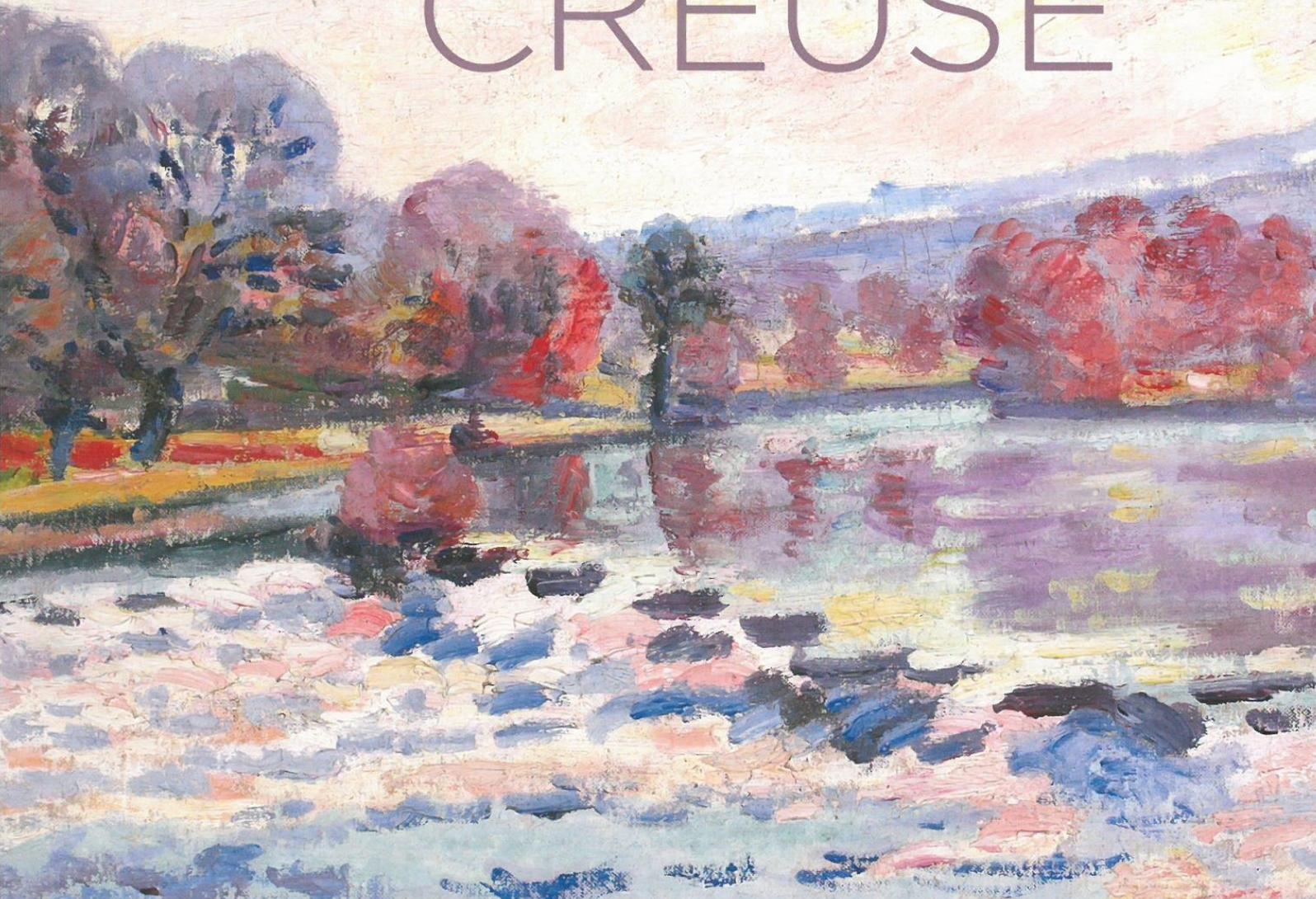
1830
1930

dans la

VALLÉE

de la

CREUSE



Du 1^{er} février au 26 mai 2019, une exposition intitulée "Peindre dans la Vallée de la Creuse" était organisée à l'Atelier Grogard par la ville de Rueil-Malmaison (92) en partenariat avec le Département de la Creuse et les musées de La Châtre, Éguzon, Châteauroux, Limoges, Guéret, ...

A cette occasion, un ouvrage a été édité.